

COMMUNE DE FILLINGES**REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE****ARRETE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
RD907 ROUTE DE LA VALLEE DU GIFFRE
PONT DE FILLINGES**

Le Maire de la Commune de Fillinges (Haute-Savoie),

- VU la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU le Code de la route et notamment son article R411.8,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 et L2213.2,
- VU le décret n°86-275 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la route,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992
- VU la demande présentée le 1er octobre 2026 par l'entreprise EIFFAGE, pour la réfection d'enrobés pour le compte du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Route de la Vallée du Giffre, (RD 907) ;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des agents, et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par les chantiers,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les travaux sollicités, sous réserve du respect des conditions techniques fixées ci-après,

ARRETE**ARTICLE 1^{er} : Autorisation**

Sauf intempéries ou aléas de chantier, du 7 au 8 octobre 2026, l'entreprise EIFFAGE est autorisée à intervenir Route de la Vallée du Giffre (RD 907), dans sa section comprise entre le giratoire de la Halle Commerciale et la fin d'agglomération de Fillinges, afin de réaliser des travaux de mise en œuvre d'enrobés sur la demi-chaussée, dans le sens Bonne – Fillinges.

ARTICLE 2 : Gestion circulation

La demi-chaussée en travaux sera fermée à la circulation. Le demi-chaussée circulée sera régulée par un alternat manuel de 9h00 à 16h00. Les accès aux commerces et habitations riveraines sont conservées.

ARTICLE 3 : Signalisation

La pré-signalisation de route barrée des voies de circulation et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié).

La mise en place et la maintenance des panneaux d'information du public, de la pré-signalisation temporaire et le balisage de déviation sont à la charge du bénéficiaire et sera maintenue pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Délais et voie de recours

En application de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Le présent arrêté pourra également faire l'objet d'un recours gracieux présenté auprès de l'autorité signataire ou de l'autorité hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui devra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité compétente (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

AMPLIATION :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Lieutenant - Commandant de communauté de brigades d'Annemasse-Reignier et tout agent de la Commune régulièrement assermenté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise :

- à Monsieur le Lieutenant - Commandant de communauté de brigades d'Annemasse-Reignier,
- à Monsieur le Président du département,
- à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières,
- à Monsieur le Président du SM4CC (Syndicat Mixte des 4 communautés de Communes),
- à Monsieur le Président du Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie,
- à Madame la Directrice des Services Techniques de la commune de Fillinges,
- au Service de Prévention et de Sécurité de la commune de Fillinges ;
- à l'entreprise EIFFAGE
-

Fait à Fillinges, le 1er Octobre 2026

Le Maire
Richard THOMASSIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, mis en ligne le :

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers


N° 14024*01

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : EIFFAGE ROUTE Prénom : ERCE
Dénomination : _____ Représenté par : CONCLOIS Cedric
Adresse Numéro : 590 Extension : _____ Nom de la voie : RUE DU QUARRE
Code postal : 74100 Localité : ANNANCY Pays : _____
Téléphone : 06 16 44 44 34 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : cedric.conclois @ eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone : _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 907 Voie communale n° _____
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 6 + 318 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 6 + 900
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Rte de la Vallée de
GIFFRE
Code postal : 74250 Localité : FILLINGES

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Rabotage Carross - Gam en Asph de
chaussée + Reprise couche de Roulement + Gam
Date prévue de début des travaux : 08 10 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 Date de début de réglementation : 08 10 2026
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue 3,00m
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner
véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser
véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Vitesse limitée 50 km
mise en place Circulation Alternée

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Prénom :
Dénomination : EIFFAGE Rte Représenté par : Conclors Gedeic
Adresse Numéro : 590 Extension : Nom de la voie : Rue du Quatre
Code postal : 74800 Localité : ANNANCY Pays :
Téléphone : 0616444434 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : gedeic.conclors@eiffage.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

Fait à : ... Le :

Nom : Conclors Prénom : Gedeic Qualité : Cd Tr.v.p

EIFFAGE
ROUTE
500 rue du Quatre
74800 ANNANCY
Cédric CONCLOIS, Conducteur de Travaux